

CLARITHROMYCINE

NOTICE BIOTOX

La clarithromycine est le produit actif contenu dans ce médicament. Ce médicament est un antibiotique de la famille des macrolides qui bénéficie d'une autorisation de mise sur le marché en France. Il est indiqué habituellement dans le traitement de certaines infections à germes sensibles.

Cet antibiotique vous est prescrit dans une situation particulière d'exposition potentielle ou avérée à un agent biologique.

Aussi, les autorités de santé françaises recommandent l'administration de ce médicament dans des conditions adaptées à ces circonstances. En effet, compte tenu du risque vital lié à l'exposition à cet agent, les autorités sanitaires considèrent que les restrictions classiques d'utilisation de cet antibiotique ne s'appliquent pas dans tous les cas.

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

1. INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE CE MÉDICAMENT

• **Ne pas prendre ce médicament :**

- si vous êtes allergique aux antibiotiques de la famille des macrolides,
- si vous prenez ou avez pris récemment de :
 - ↪ l'ergotamine et la dihydroergotamine (médicaments de la migraine),
 - ↪ la mizolastine (antihistaminique utilisé en particulier dans l'allergie),
 - ↪ le cisapride (médicament anti-reflux),
 - ↪ le pimozide (neuroleptique utilisé pour certains troubles du comportement),
 - ↪ le bédridil (médicament anti-angoreux).

Dans ces cas, il est impératif que vous le signaliez immédiatement au médecin.

Signalez lui également si vous prenez un autre médicament obtenu avec ou sans ordonnance.

- Signalez à votre médecin si vous êtes enceinte.

2. COMMENT PRENDRE CE MÉDICAMENT ?

Se conformer strictement à la prescription médicale qui vous a été remise dans cette situation particulière.

Il est indispensable que vous respectiez rigoureusement la dose et la durée de traitement indiquées sur l'ordonnance.

La prise du médicament se fait par voie orale. Chez l'enfant de moins de 6 ans, la forme la plus adaptée est la suspension buvable.

3. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ET LES PRECAUTIONS D'EMPLOI ?

En cas de survenue d'effets indésirables, n'interrompez pas votre traitement et contactez immédiatement votre médecin. Seul votre médecin jugera de ce qu'il faut faire.

- Comme tous les médicaments, ce médicament est susceptible d'avoir des effets indésirables, le plus souvent bénins et transitoires tels que des troubles gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales...).
- D'autres effets indésirables plus spécifiques peuvent survenir :
 - réactions cutanées allergiques (très rarement sévères),
 - augmentation des enzymes du foie, exceptionnellement hépatite,
 - survenue de sifflements, bourdonnements d'oreilles et baisse de l'audition généralement réversible à l'arrêt du traitement,
 - survenue de colorations dentaires, habituellement réversibles,
 - troubles du goût.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur des effets indésirables, contactez votre médecin ou votre pharmacien.

De même, si vous présentez un autre effet indésirable, contactez aussi votre médecin.

Tout effet indésirable doit être déclaré par le médecin au Centre Régional de Pharmacovigilance. Ces cas déclarés seront évalués avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, responsable de la sécurité d'emploi des médicaments.

Si vous souhaitez plus d'information sur ce suivi, contactez votre médecin ou votre pharmacien.